

**Arrêté temporaire n°25-AT-0017**  
**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DUGUESCLIN et RUE DES CARMES**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** la demande en date du 05/02/2025 émise par CHARIER TP SUD demeurant TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Vincent POUPAR aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de changement d'un tampon sur la voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/02/2025 au 19/02/2025 RUE DUGUESCLIN et RUE DES CARMES,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 19/02/2025, les prescriptions suivantes :

- La circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 100 mètres ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

s'appliquent :

- RUE DUGUESCLIN, de la RUE DES CARMES jusqu'à la RUE AMIRAL ALQUIER (D64)
- RUE DUGUESCLIN, du 5571 jusqu'à la RUE DES CARMES
- 5324 RUE DES CARMES.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 07 février 2025  
Le Maire de Sèvremont

**Jean-Louis ROY** //

DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

ANNEXES: Zone de travaux

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*



Rue du Pas de l'Angelière

Rue du Pas de l'Angelière

Rue du Puy Lambert

Rue du Puy Lambert

Rue Amiral Alquier D 64

Rue Amiral Alquier

Rue du Père Dar

5384

5322

5323

5324

5325

5571

1:12 S

15

17

Cimetière

Place Jean Couperin des Graviers

Emmanuel Garcia

Crédit Agricole

Riveau

La Fioille

ADNF vendée

L'Évêché

La Bergelière

7:42

10

8

8

1

3

5

9

11

13

15

17

D 64

D 64

D 64

D 64